

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

3, Place de l'église – 77540 Lumigny-Nesles-Ormeaux E-mail : mairie.lumignyno@wanadoo.fr Site Officiel : www.mairie-lumignyno.fr

Tél.: 01 64 25 64 73 Télécopie: 01 64 42 94 94

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à 19h 00, le conseil municipal de la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance publique en salle d'Helvétius à Lumigny, sous la présidence de Mme LEVAILLANT, Maire.

Présents : MME JEAN, MINARZYK, CHALUMEAU, HERVOT, DA SILVA,

LE BON, MARECHAL, GONZALEZ, DEVARREWAERE, EVRARD.

MM. FRANCOIS, SERVAS, ISTASSES, CARLUER, GAUDON, MIGOT,

SEINGIER, BARRAL, MINGOT.

Secrétaire de séance : M. CARLUER

À l'ouverture de la Séance à 19h00

Madame LEVAILLANT, maire sortant, a souhaité faire un dernier discours à l'ensemble des citoyens de Lumigny-Nesles-Ormeaux :

Mesdames, Messieurs,

Bonsoir,

Il y a six ans, j'ai eu l'opportunité de devenir Maire de notre commune. Aujourd'hui, le conseil municipal va élire son nouveau Maire pour les six ans à venir et j'espère que cette future mandature sera plus facile. Le mandat que j'ai eu l'occasion de faire a été particulièrement enrichissant mais aussi particulièrement difficile. Lumigny-Nesles-Ormeaux n'est pas une commune ordinaire, mais plutôt complexe et surtout très atypique : c'est ce qui fait son charme.

<u>Enrichissant</u> d'une part, car on ne naît pas Maire; il faut donc apprendre et s'adapter très rapidement aux diverses situations, s'impliquer dans les dossiers pour ne pas faire perdre de temps dans leur gestion. C'est un travail très prenant, voir même très accaparant. Il faut comme dans notre vie quotidienne gérer les urgences, prendre immédiatement les bonnes décisions et être opérationnel sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Je n'ai peut-être pas été le meilleur des Maires au niveau de la communication puisqu'il semble que cela m'ait été beaucoup reproché, mais je me suis énormément investie dans la réorganisation et la gestion plus rationnelle, pour une meilleure maitrise des dépenses de fonctionnement. Cela n'a pas toujours été simple car le contexte était complexe. Néanmoins, j'ai eu le plaisir de travailler avec une petite équipe très soudée et ensemble nous avons réalisé un certain nombre de choses en fonction de nos possibilités budgétaires, même si nous n'avons pas fait tout ce que nous avions prévu. Nous avons préféré privilégier la qualité à la quantité, pour la pérennité. La tâche n'est pas toujours aisée et très régulièrement critiquée.

Pour les critiques, je peux affirmer que j'ai été bien servi : enregistrement à chaque séance de conseil, dénigrement systématique par des tracts contenant des propos déformés et bien souvent fallacieux, dénonciations calomnieuses, manque de respect, atteinte à ma vie privée et à mon intégrité, ... Rien ne m'aura été épargné.

<u>Particulièrement difficile</u> d'autre part, car cette fonction, nous met au premier plan. Il faut en permanence être prévenant, malgré l'agressivité et la méchanceté gratuite, de certains administrés. Il a été également difficile suite à l'absentéisme, le manque de sérieux et de persévérance de certains élus (que ce soit au début, au milieu ou à la fin du mandat). **Être élu ne veut pas dire** « Venir une fois de temps en temps quand on en a envie ou si nous n'avons rien d'autre à faire! », mais un véritable engagement envers nos électeurs.

Pour quelqu'un qui n'excelle pas dans les discours je vais donc en terminer maintenant par des remerciements.

En premier lieu, je tiens à remercier tout particulièrement Madame Dominique DEVARREWAERE, qui m'a toujours apporté ses conseils, et a toujours été présente dans les moments difficiles. Elle m'a accordé sa confiance toutes ces années et m'a soutenue lors d'accusations infondées. C'est une amie très chère à mes yeux et surtout à mon cœur.

Merci également à Guy MINGOT, pour son soutien, son aide au quotidien ainsi que pour sa confiance, et à Jean-Pierre DARRICAU qui m'a également épaulé sur certains dossiers, notamment l'eau et l'assainissement. Merci à Véronique PLATEL et Ludovic BERLEMONT, pour leurs implications dans les commissions de travail, en nous faisant profiter de leur expertise sur certains dossiers (notamment, pour Madame PLATEL, la sécurisation rue de Carrouge, rue de la Vignotte et rue du Gazonnet, avec projet d'aménagement de parking en 2015 sur la seconde partie de cette rue et l'amélioration de l'environnement dont l'espace vert et les prochaines illuminations sur les trois villages. Pour Monsieur BERLEMONT, ses compétences dans le domaine de l'électrification et de l'urbanisme).

Merci au personnel communal, avec qui j'ai partagé les bons moments et surmonté les mauvais. Nous avons passé beaucoup de temps ensemble. J'ai beaucoup appris grâce à leurs expériences et leurs connaissances. Avant tout, merci à Jean-Paul, Jean-Michel et Serge pour leur travail remarquable tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Merci à Magali, Patricia et Gwendoline pour leur dévouement à ce travail de fourmis qu'elles doivent effectuer avec calme et sérénité. Merci à Isabelle et son équipe d'animation (Luisa et Corinne), qui avec dynamisme et ingéniosité, ont forgé l'excellente réputation de l'accueil de loisirs, pour le bonheur de vos enfants. Un profond Merci à Morgan, pour son professionnalisme, son dévouement, sa qualité de travail, sa discrétion et par-dessus ton son respect des règles auxquelles je suis particulièrement attachées. C'est un garçon prometteur et je lui souhaite une carrière à la hauteur de ses ambitions. Merci aux employées du service technique (Maryse, Murielle, Joëlle et Angélique), dont on ne parle pas souvent mais qui nous offrent le plaisir de pouvoir entrer dans des locaux propres. C'est un travail ingrat qui revient tous les jours, un entretien nécessaire qui renvoie l'image de notre commune.

Merci enfin à ma famille de m'avoir partagé avec la Mairie, car en six ans de mandat, j'ai consacré plus de temps à la mairie qu'à ma famille.

Je pense avoir rempli mes obligations avec sincérité, objectivité et surtout avec beaucoup d'humilité. Je possède comme tout à chacun des qualités et également des défauts. Je pars aujourd'hui avec le cœur lourd, mais soulagée d'une grosse responsabilité.

Bonne chance à la nouvelle équipe.

Madame LEVAILLANT, maire sortant, installe le nouveau conseil municipal en nommant chacun des élus.

CONSIDERANT, l'information des membres, par Madame LEVAILLANT, d'une modification dans la composition des membres des conseillers communautaires. Elle rappelle tout d'abord les dispositions de l'article L.273-9 du Code électoral, qui prévoit que « la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire comporte un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté d'un candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à cinq et de deux dans le cas inverse ». Puis, elle explique que, par délibération communautaire en date du 20 mars 2013, approuvée par délibération

municipale du 3 juillet 2013 et entérinée par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2014, une nouvelle attribution des sièges communautaires a été votée, dérogeant aux dispositions de l'article L. 5211-6-1 du Code général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux ne dispose que de quatre sièges au sein du conseil communautaire, sans membre suppléant. En application de cette disposition particulière, et tout en tenant compte du calcul de répartition des sièges communautaires entre les différentes listes, les conseillers communautaires sont :

- Madame JEAN Annie;
- Monsieur FRANCOIS Guy;
- Madame MINARCYK Elisabeth:
- Monsieur SEINGIER Pascal;

Madame LEVAILLANT passe la présidence temporaire de séance au doyen de celle-ci : Monsieur GAUDON Claude.

CONSIDERANT, l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur CARLUER Christophe pour assurer ces fonctions.

CONSIDERANT, le bon déroulement des élections, il convient de nommer deux assesseurs parmi les plus jeunes membres du conseil municipal. Madame CHALUMEAU Florence et Monsieur SERVAS Mikaël sont désignés assesseurs de la séance.

1. ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE

1.1. ELECTION DU MAIRE

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L.2122-17;

CONSIDERANT, l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures (Madame JEAN Annie), il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrage exprimés : 16

La majorité absolue est de 10 voix.

Ont obtenu:

Mme JEAN: seize voix (16)

Madame JEAN Annie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire.

La présidence de la séance du conseil municipal revient à Madame JEAN Annie.

Madame le Maire a souhaité exprimé quelques mots au moment de son investiture :

Je constate que les villageois sont très impliqués dans la vie de la commune, comme le prouve le résultat des votes. Je tiens à remercier l'équipe sortante pour ses compétences et tout le travail effectué jusqu'à aujourd'hui. Elle a contribué au développement du village, à nous de poursuivre cette action.

2. <u>ELECTION DES MAIRES DELEGUES DE LA COMMUNE</u>

2.1. ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE NESLES

Vu, l'article L. 2113-13 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, l'appel de candidature de Madame le Maire au poste de Maire délégué de Nesles (Monsieur FRANCOIS Guy et Monsieur CARLUER Christophe), il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrage exprimés : 16

La majorité absolue est de 10 voix.

Ont obtenu:

- M. FRANCOIS: sept voix (7)
 M. CARLUER: neuf voix (9)
- **CONSIDERANT**, que la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un deuxième tour de vote. Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrage exprimés : 17

La majorité absolue est de 10 voix.

Ont obtenu:

- M. FRANCOIS: sept voix (7)
- M. CARLUER: dix voix (10)

Monsieur CARLUER Christophe, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire délégué de Nesles.

2.2. ELECTION DU MAIRE DELEGUE D'ORMEAUX

Vu, l'article L. 2113-13 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, l'appel de candidature de Madame le Maire au poste de Maire délégué d'Ormeaux (Monsieur ISTASSES Michaël), il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrage exprimés : 16

La majorité absolue est de 10 voix.

Ont obtenu:

M. ISTASSES: seize voix (16)

M. ISTASSES Michaël, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire délégué d'Ormeaux.

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE

3.1. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2;

CONSIDERANT, que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger.

CONSIDERANT, cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

CONSIDERANT, que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

> Après délibération, le conseil municipal, 18 voix Pour, 1 Abstention (MME DEVARREWAERE):

APPROUVE, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

3.2. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu, l'article L. 2122-4 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, l'appel de candidature de Madame le Maire au poste d'adjoints au maire (liste de M. GAUDON Claude), il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrage exprimés : 16

La majorité absolue est de 10 voix.

Ont obtenu:

Liste de M. GAUDON: seize voix (16)

La liste de Monsieur GAUDON Claude, ayant obtenu la majorité absolue, la répartition des postes d'adjoint est la suivante :

- 1^{er} adjoint au Maire : Monsieur GAUDON Claude ;
- 2^{ème} adjoint au Maire : Madame MINARZYK Elisabeth ;
- 3^{ème} adjoint au Maire : Madame LE BON Michèle ;
- 4^{ème} adjoint au Maire : Monsieur SEINGIER Pascal.

4. <u>FIXATION DES INDEMNITES MUNICIPALES</u>

4.1. FIXATION DE L'INDEMNITE DE MAIRE

Vu, l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, que par délibération du 21 mars 2008, le conseil municipal a voté un taux correspondant à la moitié du taux maximal applicable pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants (fixé à 43 %). Ainsi le taux de l'indemnité de maire appliqué depuis 2008 est de 21,5% de l'indice 1015.

CONSIDERANT, que par délibération du 20 mars 2014, le conseil municipal a voté un budget primitif avec une enveloppe budgétaire correspondant à un taux de 21,5% de l'indice 1015.

CONSIDERANT, que Madame le Maire propose de retenir le même taux que voté en 2008, soit 21,5 % de l'indice 1015.

> Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE, l'indemnité du maire fixé à un taux de 21,5 % de l'indice 1015 à compter du 6 avril 2014.

4.2. FIXATION DES INDEMNITES DE MAIRE DELEGUE

Vu, l'article L. 2123-21 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, que par délibération du 21 mars 2008, le conseil municipal a voté un taux correspondant à la moitié du taux maximal applicable pour les communes de 500 à 999 habitants (fixé à 31 % pour le mandat de maire délégué de Nesles), et la moitié du taux maximal applicable pour les communes de moins de 500 habitants (fixé à 17 % pour le mandat de maire délégué d'Ormeaux). Ainsi le taux de l'indemnité de maire appliqué depuis 2008 est de 15,5 % de l'indice 1015 pour le maire délégué de Nesles et de 8,5 % de l'indice 1015 pour le maire délégué d'Ormeaux.

CONSIDERANT, que par délibération du 20 mars 2014, le conseil municipal a voté un budget primitif avec une enveloppe budgétaire correspondant à la moitié du taux maximal de l'indice 1015.

CONSIDERANT, que Madame le Maire propose de retenir le même taux que voté en 2008, soit 15,5 % de l'indice 1015 pour l'indemnité du maire délégué de Nesles et 8,5 % de l'indice 1015 pour l'indemnité du maire délégué d'Ormeaux.

> Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE, l'indemnité du maire délégué de Nesles fixé à un taux de 15,5 % de l'indice 1015 à compter du 6 avril 2014.

VOTE, l'indemnité du maire délégué d'Ormeaux fixé à un taux de 8,5 % de l'indice 1015 à compter du 6 avril 2014.

4.3. FIXATION DES INDEMNITES D'ADJOINT AU MAIRE

Vu, l'article L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, que par délibération du 21 mars 2008, le conseil municipal a voté un taux correspondant à la moitié du taux maximal applicable pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants (fixé à 16,5 %). Ainsi le taux de l'indemnité d'adjoint au maire appliqué depuis 2008 est de 8,25 % de l'indice 1015.

CONSIDERANT, que par délibération du 20 mars 2014, le conseil municipal a voté un budget primitif avec une enveloppe budgétaire correspondant à un taux de 8,25 % de l'indice 1015.

CONSIDERANT, que Madame le Maire propose de retenir le même taux que voté en 2008, soit 8,25 % de l'indice 1015.

> Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE, l'indemnité du maire fixé à un taux de 8,25 % de l'indice 1015 à compter du 5 avril 2014.

Madame le Maire informe l'assemblée que des comités consultatifs, prévus à l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, seront ouverts aux administrés et mis en place lors des prochains conseils municipaux.

Madame le Maire a souhaité faire un discours à l'ensemble des citoyens afin de clôturer cette séance :

Cher élus, chers habitants, chers amis,

Vous m'avez accordé votre confiance pour prendre la barre du bateau « Lumigny-Nesles-Ormeaux ». Pourquoi l'image du bateau ? Parce que même si le capitaine est performant, il ne fera pas avancer le navire tout seul ... Il a besoin de l'équipage, et l'équipage c'est vous.

Tous les élus autour de cette grande table sont le fruit de vos choix que nous respectons et c'est ensemble que nous allons construire l'avenir de Lumigny-Nesles-Ormeaux. Nous sommes des personnes différentes, avec des façons de penser différentes et des méthodes de travail différentes, mais un objectif

commun : celui de redynamiser la vie dans nos villages, celui de rendre nos villages attractifs, celui de faire que les habitants des trois villages et des deux hameaux vivent bien.

Aujourd'hui, ce n'est pas le conseil municipal qui m'a élu Maire mais c'est vous, habitants de Lumigny-Nesles-Ormeaux, qui m'avez apporté vos voix. Je sais que l'on va me dire que je n'ai été élu qu'à quelques voix, mais c'est vous qui avez fait ce choix. Je sais faire preuve d'humilité et c'est pourquoi j'ai fait le choix de Monsieur SEINGIER comme adjoint sur Lumigny. Je respecte le choix des urnes.

Aujourd'hui, il va falloir remonter les manches et nous mettre au travail, car c'est ce que vous attendez de nous! C'est cette même soif de se mettre au service de la vie de la commune et à l'écoute des habitants qui nous a fait asseoir autour de cette grande table. Ce but, nous devons l'atteindre avec vous tous et avec l'ensemble des élus.

Issus de listes différentes, nous saurons utiliser nos différences qui sont pour moi une richesse. Nous avons tous des compétences et c'est en les partageant que nous avancerons. Nous nous sommes engagés pour six ans et la première chose à faire, c'est faire preuve d'écoute et de compréhension pour construire ensemble un nouvel avenir pour Lumigny-Nesles-Ormeaux, un avenir ou chacun puisse être acteur de la vie de sa commune.

Concertation, participation, transparence, proximité sont des engagements qui me tiennent à cœur. Nous avons des projets et nous saurons chercher toutes les aides extérieures pour les mener à bien.

Vous pouvez compter sur moi, Vous pouvez compter sur le conseil municipal, Mais surtout, je vous fais confiance et je compte sur vous.

Merci et bonsoir.

La séance est levée à 20 h 05.